



# CGT ANPE/POLE EMPLOI PACA

*libres, responsables, syndiqués*

## MUTATION : DES DROITS A CONQUERIR

Aujourd'hui se tiennent les prochaines Commissions Paritaires Locales qui étudient les différentes demandes de mouvements des agents publics au sein de Pôle Emploi sur l'ensemble des postes diffusés via la BDE. Il nous faut rappeler quelques principes fondamentaux et ne pas laisser dire n'importe quoi

Ces commissions sont liées au statut de la fonction publique. Elles ont pour vocation de défendre le droit à la mutation des agents publics. De fait, à ce jour, elles ne peuvent pas émettre d'avis sur des candidatures émanant de salariés de droit privé. Les élus siégeant lors de ces commissions n'ont pas de droit d'accès aux dossiers de ces derniers. Seule la Direction des Ressources Humaines en a connaissance.

**La CGT exige le respect des règles toujours en vigueur du statut de 2003.**

L'examen par des élus de CPL des candidatures émanant des ex-assedic n'est tout simplement pas possible. Personne ne peut dire le contraire.

Cependant, ce fonctionnement pose le problème de l'égalité de traitement au sein d'un même établissement. Tout salarié de Pôle emploi peut candidater sur un poste vacant mais seul les agents publics bénéficient des garanties offertes par le statut de droit public.

Tout salarié de Pôle emploi doit pouvoir bénéficier du droit à la mutation et à la mobilité choisie en fonction de son ancienneté, de sa situation familiale, personnelle.

**Des droits nouveaux sont à conquérir pour tous les salariés de Pôle emploi.**

Il nous faut étendre des garanties de la fonction publique aux agents de droit privé : mutation, temps partiel, avancement à l'ancienneté, grille indiciaire.

La CGT se bat dans ce sens.

La CGT veut non seulement la meilleure convention collective nationale possible et mais aussi améliorer le statut public 2003. Ce n'est pas antinomique.

## EXIGEONS LE DROIT A LA MUTATION POUR TOUS ET LE RESPECT DES CPL DES AGENTS PUBLICS